

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-743

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et M. Pajot

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	955 135
Diplomatie culturelle et d'influence	955 135	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
<b>TOTAUX</b>	955 135	955 135
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la contribution de la France à la Fondation Annah Lindh et les crédits alloués à l'action européenne hors contributions (action 02 du programme 105).

L'objet de la fondation Annah Lindh étant extrêmement proche de celui de l'Union pour la méditerranée, il convient de ne pas disperser les financements publics ; quant au crédit pour la promotion de l'Union européenne, les milliards de l'article 27 de ce PLF sont déjà bien suffisants.

Ce gain budgétaire est alloué à l'action02, Coopération culturelle et promotion du Français, du programme 185.